



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

biologie

Question écrite n° 18963

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la gestion de la recherche publique en sciences du vivant. Dans son dernier rapport public annuel, la Cour des comptes recommande de clarifier les procédures impliquant les différents acteurs de la recherche en sciences de la vie et de la santé afin d'assurer la coordination opérationnelle des différents acteurs de recherche. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

S'agissant de la clarification des procédures impliquant les différents acteurs de la recherche en sciences de la vie et de la santé, il a été créé en juin 2009 l'Alliance Aviesan avec trois missions prioritaires : accroître la coordination inter-organismes, proposer une programmation pluriannuelle au Gouvernement et aux agences de financement dans son champ d'action, produire une vision stratégique fondée sur un état des lieux des forces et faiblesses du dispositif national. La création de l'Alliance Aviesan a permis d'améliorer le pilotage global du secteur par le ministère notamment par la mise en place de 10 instituts thématiques multi-organismes (ITMO) dont le rôle principal est d'animer la réflexion stratégique au sein de leur propre communauté scientifique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18963

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1748

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8213